

Canton de Vaud District du Jura-Nord Vaudois

COMMUNE DE CROY



Plan d'affectation communal

Plan 2 – Localité
1 : 1'000

Approuvé par la Municipalité de Croy dans sa séance du
Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic La Secrétaire Le Syndic La Secrétaire

Adopté par le Conseil général de Croy le
Approuvé par le département compétent le

La Présidente La Secrétaire La Cheffe du Département

Entrée en vigueur le

Base cadastrale authentifiée le 2 avril 2025 par David Varidel, ingénieur géomètre breveté

15.08.22
09.04.25

Examen préalable
Enquête publique

BR+ BR PLUS ENGINEERS SA
Rue de la Plaine 68
1401 Yverdon-les-Bains
024 42 11 11
1537 Maille
www.br-plus.ch

Dossier n°4369-VAL

Légende

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Zones

- Zone centrale 15 LAT - A
- Zone centrale 15 LAT - B
- Zone centrale 15 LAT - C
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (n° secteur)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT - A
- Zone de verdure 15 LAT - B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif (art. 1 RLVA Fo)

Périmètre

- Périmètre du plan

Contenus superposés

- Secteur de protection du site bâti 17 LAT (Jardins historiques)
- Secteur de prot. de la nature et du paysage 17 LAT - B (Biotores d'importance nationale, régionale et locale)

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à celle de la LATC

Loisirs forestiers

- Limite forestière statique en zone à bâtir (art. 24 LVA Fo)
- Limite constructible à la lisière (10 mètres)

Patrimoine naturel

- Inventaire des prairies et pâturages secs d'importance régionale (PPS)
- Zone S2 de protection des eaux souterraines
- Zone S3 de protection des eaux souterraines

Protection des eaux

- Inventaire cantonal des chemins de randonnée pédestre
- Itinéraires SuisseMobile - La Suisse à pied -
- Itinéraires SuisseMobile - La Suisse à vélo -

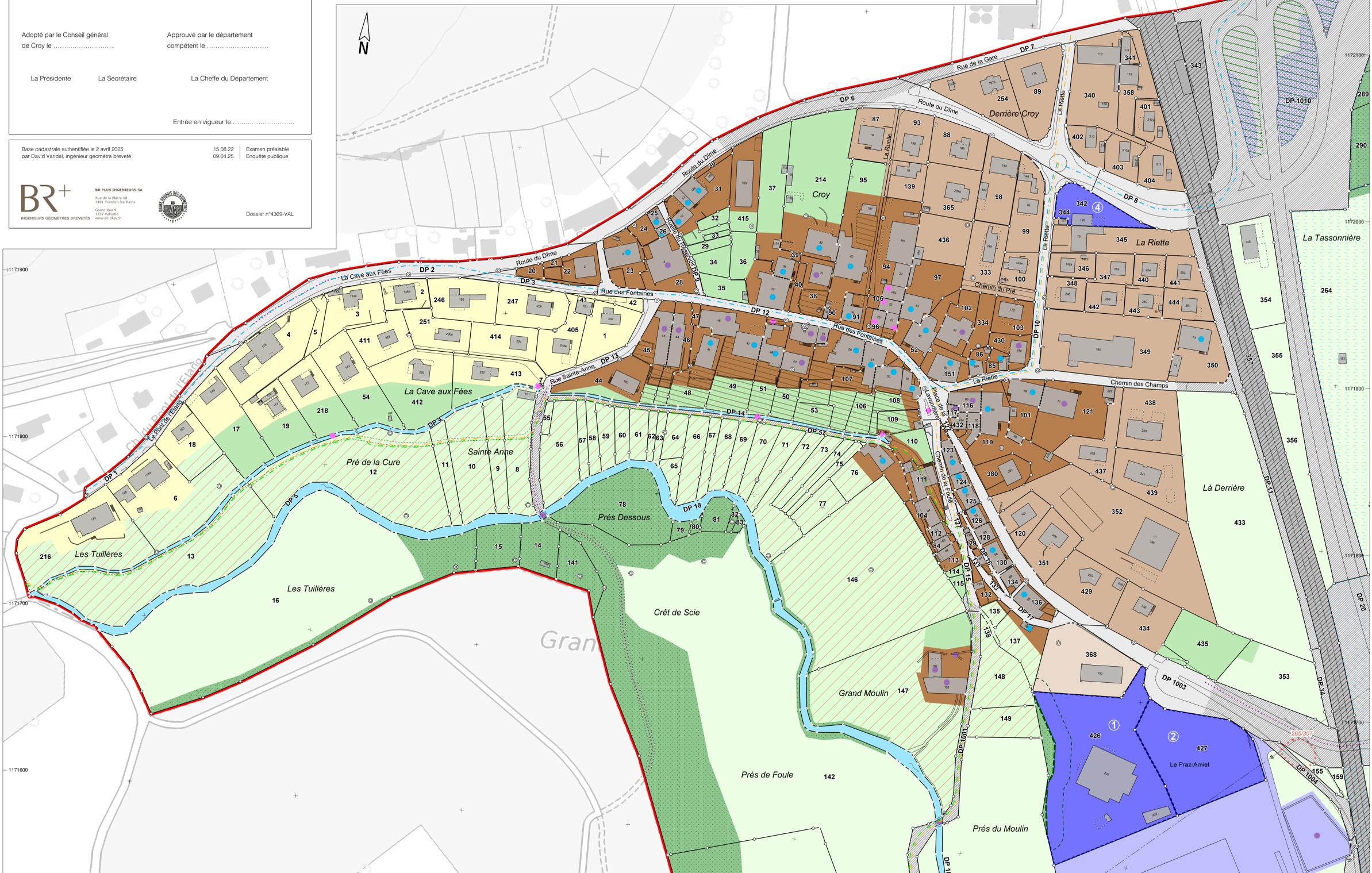
Mobiles doux

Éléments relevant d'autres procédures

- Objet ou bâtiment d'intérêt régional (noté "2"), inscrit à l'inventaire
- Objet ou bâtiment d'intérêt régional (noté "2")
- Objet ou bâtiment d'intérêt local (noté "3")
- Objet ou bâtiment bien intégré (noté "4")

Patrimoine culturel

- Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (VCS), d'importance nationale et régionale
- Régions archéologiques



Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels - 1:2'000

Légende

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Périmètre

- Périmètre du plan

Contenus superposés

- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels - 1 (CPB/EF)
- Secteur exposé aux chutes de pierres et de blocs et aux effondrements
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels - 2 (EFF)
- Secteur exposé aux effondrements
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels - 3 (GPP pied)
- Secteur exposé au pied de glissements profonds permanents
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels - 4 (GPP liège)
- Secteur exposé en tête de glissements profonds permanents